

Les Avantages de la Conduite Accompagnée

La conduite accompagnée, aussi appelée Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC), permet aux jeunes dès 15 ans de commencer à conduire sous la supervision d'un accompagnateur. Ce dispositif présente de nombreux avantages, tant en matière de sécurité que de réussite à l'examen.

1. Amélioration de la sécurité routière

- L'expérience de conduite est plus longue (minimum 3000 km sur au moins un an), ce qui permet au jeune conducteur d'être confronté à une grande variété de situations de conduite.
- Les statistiques montrent que les jeunes ayant suivi la conduite accompagnée ont moins d'accidents les premières années après l'obtention du permis.

2. Taux de réussite plus élevé à l'examen

- Les candidats issus de la conduite accompagnée réussissent mieux l'examen pratique du permis de conduire.
- Ils sont généralement plus à l'aise et confiants le jour de l'examen.

3. Réduction de la période probatoire

- Pour les conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée, la période probatoire est réduite à 2 ans au lieu de 3, s'ils ne commettent aucune infraction.

4. Économie sur l'assurance

- De nombreuses compagnies d'assurances proposent des tarifs préférentiels pour les jeunes conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée.
- Le bon comportement pendant cette période peut aussi être valorisé par les assureurs.

5. Acquisition progressive de l'autonomie

- L'apprenti conducteur peut gagner en confiance dans un cadre sécurisant, avec un accompagnateur expérimenté.
- Cela permet une transition en douceur vers la conduite en autonomie.